

Commission de l'économie, de l'emploi et du tourisme

2144 - Hébergement touristique et restauration traditionnelle

Aide en faveur des hébergements de plein air

Rapport n° CP/2012/309

Service gestionnaire:

Service développement économique et touristique - Cellule développement touristique

Résumé:

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de la Commission Permanente du Conseil Général la proposition d'une aide départementale en faveur de l'hébergement touristique de plein air.

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de la Commission Permanente du Conseil Général la proposition d'une aide départementale en faveur de l'hébergement touristique de plein air.

Le Bureau de l'Agence de Développement Touristique du Bas-Rhin, réuni le 27 juin 2011, a examiné favorablement diverses demandes de subventions dont une concernant :

- La modernisation du bloc sanitaire du camping municipal "le Vallon de l'Ehn" situé à Obernai.

La commune d'Obernai, propriétaire du terrain de camping municipal "le Vallon de l'Ehn", souhaite rénover le mode de production d'eau chaude sanitaire du camping par la mise en place de panneaux et d'un chauffe-eau solaires qui assureront une grande partie du chauffage de l'eau du bloc sanitaire (douche + local vaisselle).

Il convient de se prononcer sur cette proposition qui représente une participation départementale globale $11\ 737,88\ \in$ pour des investissements éligibles hauteur de $33\ 536,81\ \in$ HT.

En cas d'accord, les crédits nécessaires seraient à imputer comme suit :

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
35572	204-204142-94	146 762,00 €	100 000,00 €	11 737,88 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer une subvention de 11 737,88 € pour la modernisation du bloc sanitaire du camping municipal "Le Vallon de l'Ehn » situé à Obernai, conformément au tableau annexé.

Le versement de cette subvention est subordonné à la réalisation des contreparties énoncées par l'annexe au rapport, et s'effectue en deux fois : un premier acompte de 30% minimum sur présentation d'un décompte intermédiaire des travaux, le solde sur présentation du décompte définitif des travaux.

Strasbourg, le 26/04/12

Le Président,

Guy-Dominique KENNEL